

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 69 (2007)

Artikel: Les lettres : regestes et transcriptions
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

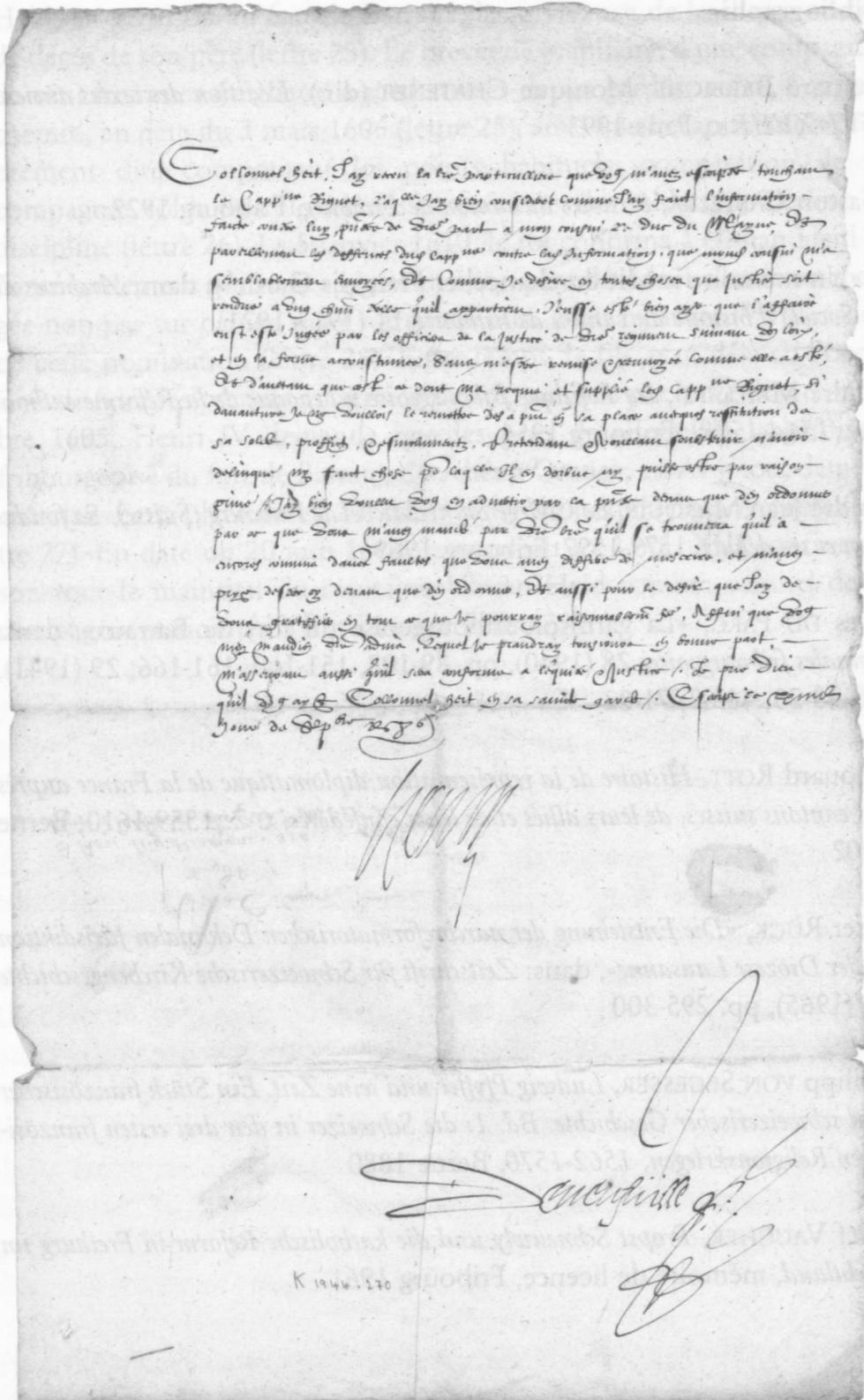
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lettre de Henri III au
colonel Heid, s.l.,
24 septembre 1586

MENZISWIL-BERNE: LETTRES EN BALADE

Les lettres faisant l'objet de cette édition fournissent un bon exemple du sort trop souvent réservé aux archives de famille conservées dans les nombreux manoirs ou châteaux fribourgeois lorsque leurs propriétaires patriciens, ou leurs héritiers, par nécessité financière ou désintérêt, sont amenés à se séparer de ces témoins d'un passé prestigieux.

Dans le cas qui nous occupe, la trace en a été heureusement conservée et a pour point de départ un rapport de travail de l'Office fédéral de la culture (OFC) sur les biens culturels de la Confédération¹, rapport établi dans le cadre des initiatives prises par le Conseil fédéral pour faire toute la lumière sur les relations de la Suisse avec l'Allemagne nazie avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. En tant que responsable des collections d'art de la Confédération, de la Bibliothèque nationale suisse et du Musée national suisse, l'OFC a voulu connaître l'origine et les circonstances d'acquisition de ses biens culturels, ainsi que les transactions auxquelles ils avaient donné lieu.

Pour la Bibliothèque nationale suisse, l'enquête a porté exclusivement sur les acquisitions, soit les *Helvetica*, et a permis de dégager un seul cas concret, celui de Mme C. Dreyfus-Reymond, de La Chaux-de-Fonds. Nous n'avons pu identifier plus précisément cette personne qui, entre 1933 et 1944, a vendu à la Bibliothèque nationale suisse, principalement, des estampes mais aussi «12 lettres du roi Henri III au colonel fribourgeois Jean de Lanthen-Heid», pour la somme de 500 francs. Faute de correspondance, il

¹ *Biens culturels de la Confédération. Enquête sur la période de 1933 à 1945. Rapport du groupe de travail de l'Office fédéral de la culture*, Berne 1998. Je remercie Michel et Jean-Pierre Berset, à Belfaux, de m'avoir communiqué ces renseignements et bon nombre d'autres informations utiles sur Jean de Lanthen-Heid et la maison de Gléresse, à Belfaux.

est difficile de reconstituer clairement les circonstances d'acquisition de ces pièces qui n'entrent guère dans les critères de la Bibliothèque nationale, laquelle conserve surtout des documents postérieurs à la création de l'Etat fédéral en 1848. Selon le rapport, il n'est pas exclu que la vendeuse ait agi en tant qu'intermédiaire, vu qu'elle résidait en Suisse et que ses relations avec des institutions nationales de ce pays sont bien antérieures à 1933, les sommes en jeu étant conformes aux prix pratiqués à l'époque.

Chose curieuse, ces lettres ne sont répertoriées nulle part dans les catalogues sur fiches de la Bibliothèque nationale et seraient donc restées introuvables jusqu'à ce jour si elles n'avaient été expressément mentionnées dans ce rapport de l'OFC. Après quelques tâtonnements dans les catalogues topographiques du département des manuscrits, il a été toutefois relativement aisément de les retrouver, munies d'une cote et rangées au bon endroit. L'ensemble était visiblement incomplet, ces quelques lettres ne recouvrant qu'une partie des campagnes militaires de Heid en France comme nous aurons l'occasion de le montrer. Il y avait donc lieu de poursuivre les recherches, à commencer par Fribourg.

A notre surprise, la consultation aux Archives de l'Etat des deux boîtes correspondant à la «Famille Lanthen-Heid» révéla que les douze missives de la Bibliothèque nationale faisaient partie d'un ensemble de 29 lettres adressées à Jean et Ulman de Lanthen-Heid. Ces lettres avaient appartenu primitivement à Fridolin de Reynold (1820-1898), ancien chancelier, qui les communiqua à l'archiviste de l'Etat, Joseph Schneuwly. Celui-ci eut la sagesse d'en conserver la trace dans le *Répertoire du service de France*², avant qu'elles deviennent la propriété de Victor de Chollet dit de Menziswil (1826-1892), qui avait épousé une Reynold de Pralette. Cet exploitant d'un vaste domaine patricien vivait sur un grand pied et gaspilla toute sa fortune. Lors de son décès, sa veuve fut contrainte de louer une partie de la maison et du domaine de Menziswil et de vendre le mobilier. Elle offrit alors les papiers et les parchemins aux Archives de l'Etat qui, faute de moyens, ne furent pas en mesure de les acquérir immédiatement pour la

² *Répertoire des Fribourgeois en France, 1507-1804*, abrégé: Répertoire Schneuwly, consultable en salle de lecture aux AEF sous la cote Rr 1. Selon une mention en marge, les 23 lettres répertoriées par l'archiviste fribourgeois font partie d'une «Collection de 26 lettres de rois de France appartenant à Fridolin Reynold, ancien chancelier».

somme de 50 francs. Madame de Chollet les vendit alors, pour un montant de 350 francs, au libraire genevois Charles Eggimann. Ces renseignements sont extraits d'une lettre de Joseph Schneuwly, datée de Fribourg, le 4 mai 1895, et adressée à l'archiviste de la Confédération Jakob Kaiser. Dans cette lettre, l'archiviste fribourgeois remercie son collègue bernois pour l'envoi d'un «paquet» contenant la liste des 29 pièces en question ainsi qu'une série de fiches sur leur contenu. Selon l'inscription figurant sur l'enveloppe primitive, il est précisé que cet ensemble a été proposé en 1895 à l'archiviste de la Confédération «pour le prix dérisoirement élevé de 650 fr.». Jakob Kaiser s'est donc empressé de soumettre une seconde fois le lot à son collègue fribourgeois. Celui-ci, dont les moyens étaient toujours aussi insuffisants, dut renoncer derechef à son acquisition vu que, sur les 29 lettres, seules 5 (dont deux parchemins) ont été retrouvées aux Archives de l'Etat de Fribourg (AEF).³

Restait à trouver les douze lettres manquantes, ce que nous n'avons pas été à même de faire à ce jour; plusieurs lettres ont été sans doute vendues - par Charles Eggimann ou par des intermédiaires, telle la vendeuse de La Chaux-de-Fonds mentionnée dans le rapport de l'OFC - à des institutions ou à des particuliers de Suisse ou de l'étranger, ou sont tout simplement perdues. Le résultat de nos recherches dans d'autres bibliothèques et archives de Suisse, notamment à Bâle, Berne, Genève, Neuchâtel et Zurich, sont restées totalement vaines à ce jour. La liste définitive, que nous appellerons pour simplifier «lot de Menziswil», contient donc 29 lettres dont 17 ont pu être retrouvées et transcrrites intégralement. Les douze autres missives ne sont connues que par les résumés du Répertoire Schneuwly, ainsi que par la liste et les notes établies par l'archiviste de la Confédération Jakob Kaiser sur la base des originaux.

M. M.

- 3 Romain Jurec : RCUQ
- 3 Ce sont les lettres 14, 23, 24, 25 et 28 publiées dans le présent dossier.

LES LETTRES: REGESTES ET TRANSCRIPTIONS

Les 29 lettres des rois de France adressées à Jean de Lanthen-Heid et à son second fils Ulman se suivent dans l'ordre chronologique. La lettre 1 est adressée aux avoyers Praroman et Heid, la lettre 20 aux colonels Rodolphe de Reding et Heid, la lettre 23 au secrétaire d'Etat Lesdiguières. La présentation comporte deux éléments: le regeste du document (en italiques) puis, pour les lettres retrouvées, la transcription intégrale (en caractères normaux).

Le regeste reproduit fidèlement le résumé du Répertoire Schneuwly. Nous nous sommes borné à unifier les noms de personnes et de lieux et à ajouter les noms des rois par souci de clarté. Le résumé des lettres ne figurant pas dans le Répertoire Schneuwly est basé sur la liste et les annotations sur fiches, rédigées en allemand, par l'archiviste de la Confédération Jakob Kaiser.¹ Vu que ces résumés émanent d'une autre main, ils sont reproduits en italiques.

Les transcriptions des lettres retrouvées se basent sur les normes en usage pour l'édition des textes du XVI^e siècle.² La présentation des lettres est toujours la même et correspond à celle des pièces. Nous avons scrupuleusement transcrit le texte original. Toutefois, afin de faciliter la lecture et l'intelligibilité des documents, quelques modifications ont été introduites au niveau de l'accentuation et de la ponctuation. Nous avons indiqué les accents finaux des mots et ajouté les accents graves sur les lettres a, e et u dans les prépositions et les adverbes. Les majuscules et les minuscules suivent la pratique d'aujourd'hui. Nous avons maintenu la ponctuation du scribe, mais en la modifiant ou la complétant pour l'adapter à l'usage actuel et aider à la lecture. Nous avons fait figurer, entre crochets carrés, les éléments suivants: mots complétés ou restitués, transcriptions dou-

¹ AEF, Fonds de famille Lanthen-Heid, 1 enveloppe jaune portant l'indication «29 Briefe frzs. Könige an Oberst Hans von Heydt von Freiburg».

² BARBICHE ET CHATENET 1993.

teuses, espaces blancs. L'appareil critique se limite essentiellement à l'identification des noms de personnes.³

Selon Jacqueline Boucher, éditrice des lettres des rois de France⁴, les documents faisant l'objet de la présente publication sont des lettres missives et closes, par opposition aux lettres patentes qui étaient des actes législatifs. Elles ne sont pas forcément privées, mais concernaient souvent des sujets publics. Ces lettres missives et closes ne sont pas autographes, elles émanaient du souverain et étaient contresignées par des secrétaires d'Etat ou, au moins, par des secrétaires du roi. Parfois ils les avaient écrites eux-mêmes ou les avaient fait rédiger par des commis. On ajoutera que les lettres ne portent aucune indication du lieu et du mode de leur transmission.

1

1566. 10 janvier, Moulins

Le roi Charles IX écrit aux avoyers Jean de Lanthen dit Heid et Nicolas de Praroman que l'alliance conclue naguère entre les cantons catholiques et feu le pape Pie IV et à l'insu de la France e[s]t au regret de ses bons serviteurs. Comme ce traité est expiré par la mort du pape, le roi s'adresse à ces deux avoyers comme à ceux qu'il sait être très amis de sa couronne et grands observateurs de l'alliance française, et les engage à faire leurs efforts pour faire cesser les pratiques tendant à renouveler l'alliance avec Rome et le roi s'appuie sur les motifs suivants: le meilleur et plus sûr ami de la Suisse, c'est le roi de France. Or, si le renouvellement avait lieu et si le pape à élire était hostile à la France, celle-ci ne manquerait pas de [faire traîner] ses affaires en Suisse, ce qui pourrait porter préjudice non seulement à la couronne de France, mais encore à la Suisse elle-même, en jetant dans ce pays des ferment de discorde.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: non retrouvé

2

1573. 9 juillet, Camp de Nieuil près La Rochelle

Henri, roi de Pologne (plus tard Henri III), duc d'Anjou, de Bourbonnais et d'Auvergne, etc., fils et frère de rois, et son lieutenant représentant sa personne, certifie

³ Romain Jurot (BCUF) a bien voulu examiner et corriger la transcription initiale, ce dont je lui suis infiniment reconnaissant.

⁴ Je remercie Jacqueline Boucher de ses nombreux renseignements et de ses encouragements.

* Jean de Bellièvre, Sr de Hautefort, ambassadeur ordinaire aux Ligues de Suisse de 1573 à 1579, ambassadeur extraordinaire en 1582. Frère de Pomponne de Bellièvre, surintendant des finances de Henri III.

** Pierre Brulart, Sr de Crosne et de Genlis, secrétaire d'Etat et des commandements des rois Charles IX et Henri III. Congédié par ce dernier le 8 septembre 1588, il ne retrouva jamais sa fonction.

que le colonel Jean Heid avec les capitaines suisses de son régiment, levé audit pays pour le service du roi, son frère, sont arrivés dans ce camp avec armes, ainsi et au temps qui leur a été ordonné par le roi, et qu'ils ont servi et obéi en tout et partout, dont il a juste occasion de vous leur contenter.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: non retrouvé

3 de 1576

1576. 21 avril, Lyon

Le roi [Henri III] écrit au colonel Heid pour le prier d'empêcher qu'il ne se conclue quelques articles (dans le traité avec la Savoie sans doute) au préjudice de la couronne de France et pour accréditer l'ambassadeur de Hautefort auprès de lui.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: Archives littéraires suisses (ASL), Berne: Ms Aq 43 Res

Au Colonel Heydt.

Cher et bon amy. Saichant de quelle affection vous vous este emploie cydevant en tout ce qui a concerné la conservation de la mutuelle amytié et bonne intelligence, qui a de long temps esté entre la couronne d[e Fra]nce et le pays des Ligues, jay bien voulu vous escrire ceste pour vous [tém]oigner le contentement qu'en retenons, de laffection qu'aurons tousiours [à] le recongnoistre envers vous, en ce qui se présentera que vous puissions gratifier, [e]t daultant quil soffre maintenant que lon vous propose aulcuns articles contraires à notre alliance et traitez communs. Nous vous prions bien fort de y avoir lœil, de empescher quil ne se face chose à notre prejudice. Surquoy nou[s] vous prions de croire le sr de Haultefort*, notre ambassadeur résid[ant du Roy en vos] Ligues comme vouldriez fere notre propre personne. [Autant] prions D[ieu] vous avoir en sa sainte et digne garde. Escrict à Paris, le XXI [jou]r d'avril 1576.

Brulart**

Henry

4

1576. 5 mai, Paris

Le roi [Henri III] écrit au colonel Heid que le moment est venu ou jamais de s'affirmer comme un ami de la France et le prie de bien vouloir secourir sa couronne «par prest des sommes et de la caution» dont l'ambassadeur de Hautefort le requerra.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

Au Colonel Heidt

Cher et bon amy. Nous avons tousjours estimé que le plus asseuré recours que nous pourrions avoir en une bien grande et urgante nececessité, qui nous surviendroit, ce seroit aux seigneurs des Ligues, avec lesquelz ainsy que ceste couronne, a esté de longtemps joincte dune singulliere amitié et sest monstrée affectionnée à leur bien et grandeur. Aussy se sont ilz tousjours faict congnoistre touchez dun reciprocque desir à la manutention et conservation dicelle dont sagissant aujourd'huy plus que jamais, et ne sestant poinct, du temps de noz prédécesseurs Roys, présenté aucun accident auquel elle eust plus de besoing de sentir leffect de la bienveillance de ses bons amiz et alliez, quelle l'a à ceste heure. Nous vous prions comme celluy que nous croions en particullier avoir beaucoup de ceste bonne volonté, de voulloir nous secourir par prest des sommes et de la caution dont vous requerra de notre part le seigneur d'Autefort⁵, notre conseillier et ambassadeur pardevant les sieurs des Ligues. Le croiant de ce quil vous dira sur ce de notre part, comme feriez notre propre personne et en cest endroict, nous supplions le Créateur, cher et bon amy, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escript à Paris, le cinquième jour de May. 1576.

Brulart

Henry

* François de Mandelot, ambassadeur extraordinaire aux Ligues de Suisse (1582), gouverneur de Lyon, du Lyonnais et du Beaujolais depuis 1571, et en outre du Forez depuis 1574. Il mourut à Lyon le 23 novembre 1588.

** Pierre Brulart, Sr de Crozé et de Gencis, secrétaire d'Etat et des commandements des rois Charles IX et Henri III. Congédié par ce dernier le 8 septembre 1588, il ne fut pas retrouvé dans sa fonction.

5 1577. 30 novembre, Paris

Le roi [Henri III] écrit au colonel Heid comme à celui qui peut beaucoup sur ses concitoyens et qui sait bien leur remontrer ce qui est raisonnable, pour le prier de s'employer de faire en sorte que l'alliance avec la Savoie ne soit conclue telle que la veulent ses serviteurs [rusés] [et] qu'on y réserve l'alliance avec la France.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: non retrouvé

6

1585. 26 mai, Paris

Le roi [Henri III] exprime au colonel [Heid] le plaisir qu'il a eu d'apprendre que la levée de son régiment est si bien avancée et l'assure qu'il en aura un plus grand de le voir.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: non retrouvé

7

1585. 31 mai, Paris

Le roi [Henri III] envoie à Heid, qui est à Lyon avec son régiment, son cousin, le sieur d'Aumont, comte de Châteauroux, maréchal de France, avec gendarmerie et gens de pied pour l'escorter.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

Au Collonnel Hans Heydt.

Collonnel Heydt. Vous avez veu par la lettre que je vous ay escripte de naguieres et entendu, par ce que vous a dict de ma part le sr de Mandelot*, gouverneur et mon lieutenant general en ma ville de Lyon et pays de Lyonnais, combien mest agreable votre arrivée en mon royaume et est grande, en votre endroict, ma volonté et le desir que jay de vous veoir près de moy pour vous en rendre par effect de tesmoignage, envoyant sur ce devers vous, suivant ce que je vous ay mandé, pour conduire vous et vos troupes en toute seuretté pardecà, vous assister, escorter et faire

accomoder de vivres, logis et aultres commoditez qui vous seront necessaires, mon cousin, le sr d'Aumont*, comte de Chasteauroux, mareschal de France, présent porteur, avecques forces tant de ma gendarmerye que de gens de pied, ainsi quil vous dira, luy aiant donné charge de ce faire et pourveoir si bien à toutes choses requises au voyage de vous et de vosdites troupes, que vous avez occasion de contentement et de vous asseurer que je vous verray fort voluntiers et serez le très bienvenuz. Comme il vous fera plus amplement entendre de ma part, donc, je vous prie de le croire comme moy mesmes, priant Dieu, Collonnel Heydt, vous avoir en sa sainte garde. Escript à Paris, le dernier jour de mai 1585.

De Neufville**

Henry

8

1585. 18 juin, Paris

Le roi [Henri III] ayant appris que le colonel Heid avait déjà la revue de son régiment dès lundi passé et qu'il sera demain à Roanne, lui envoie le duc de Montpensier et son beau-frère, le duc de Joyeuse, pour l'assister.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

Au Collonel Heid

Collonel [blanc de 5 cm]. Jay entendu par mon cousin, le maréchal d'Aumont, que jay envoyé pour vous conduire et votre troupe au mieulx quil luy sera possible, que vous avez faict votre monstre dès lundy dernier et que vous deviez estre demain à Rouenne, dequoy jay esté bien ayse, et mesmes de ce quil nous a tesmoigné, de la bonne volonté enquoy vous estes de me rendre ung bon service avec votredite troupe, laquelle voullant rendre la plus forte qu'il sera possible à ce quelle puisse marcher seurement, sans estre endommaigée par qui que ce soit quil la vouldroit assaillir, jay mandé à mon cousin, le duc de Montpensier***, et à mon beau frere, le duc de Joyeuse****, de vous aller joindre le plustost quilz pourront avec la gendarmerye quilz ont en nombre. Ayant tant de soing de votredite troupe que je ne veulx riens oublier de ce qui sera requis pour lassister, en si bonne sorte quelle puisse faire teste et estre victo-

* Jean d'Aumont (1522-1595), comte de Chasteauroux, maréchal de France en 1579, fut gouverneur de Champagne (1590-1591) puis de Bretagne (1595).

** Nicolas de Neufville, Sr de Villeroy (1543-1617), secrétaire d'Etat à la fin de 1587. Très apprécié de Catherine de Médicis comme de ses fils Charles IX et Henri III, il fut cependant congédié par celui-ci le 8 septembre 1588. Ayant retrouvé sa charge sous Henri IV, il l'exerça jusqu'à sa mort, avec quelques interruptions, pendant la minorité de Louis XIII.

*** François de Bourbon (v. 1539-1592), duc de Montpensier et gouverneur du Dauphiné, où il ne résidait pas. Adversaire de la Ligue, il fut l'un des premiers grands seigneurs à se rallier à Henri IV.

**** Anne de Joyeuse (1561-1587), amiral de France, favori de Henri III, épousa en 1581 Marguerite de Vaudémont-Lorraine, demi-sœur de la reine. Il fut fait duc et pair de France à cette occasion.

rieuse de tout ce qui se pourra présenter contre elle, et sur ce faisant fin,
je supplieray le Créateur, Collonel [espace blanc de 5 cm], quil vous ayt
en sa sainte garde. Escript à Paris, le XVIII^e jour de juing 1585.

Brulart

Henry

9

1585. 15 juillet, Paris

Le roi [Henri III] remercie Heid de son empressement à s'approcher de lui et témoigne la joie qu'il éprouve de le voir dans peu de jours et de le remercier de vive voix.

(AEF, Fonds de famille Lanthen-Heid, liste et fiches établies par Jakob Kaiser)
Original: non retrouvé

10

1585. 27 septembre, Paris

Henri III mande au colonel Heid de faire partir pour Etampes quatre de ses enseignes. De là, elles partiront pour Orléans et accompagneront un convoi d'artillerie et de munitions destiné à son armée de Guyenne.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: non retrouvé

11

1585. 10 octobre, Paris

Le roi [Henri III] donne ordre au colonel Heid de s'acheminer avec ses troupes jusqu'à Etampes où il a envoyé des ordres ultérieurs. Cette marche se fait parce qu'il s'offre quelque occasion pour son service du côté de l'Anjou.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

Au Collonel Heyd.

Collonel Heyd. Pour autant qu'il s'offre quelque occasion pour mon

service du costé d'Anjou en laquelle je désire de vous emploier, je vous prye que vous vous acheminez avec voz troupes droict à Estampes, où je vous feray scavoir ce que vous aurez à faire et vous envoieray un chef pour vous commander et conduire au lieu où j'entendz me servir de vous et, nestant ce mot pour aultre subiect, je le finieray en suppliant le Createur, Collonel Heyd, quil vous ayt en sa saincte garde. Escript à Paris, le Xe jour doctobre 1585.

* Baptiste Praillon, interprète en langue germanique, parfois chargé de missions à l'étranger.

Brulart

Henry

12

1585. 14 octobre, Paris

Ordre de marcher sur Etampes donné au colonel Heid et à son régiment.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

Au Colonel Hans Heydt.

Collonnel Heydt. Je vous prye incontinent, la presente receue, de fere acheminer droit à Estempes votre regiment de Suisses, pour occasion qui importe grandement au bien de mes affaires & service, et croire qu'en meilleure occasion vous ne me scauriez fere paroistre l'affection que vous y avez, ainsi que vous dira plus particullièrement de ma part le secrétaire Praillon*, par les mains duquel vous recevez capitulation. Prian Dieu qu'il vous ayt, Collonnel Heydest, en sa sainte garde. Escript à Paris, le XIII^e jour d'octobre 1585.

De Neufville

Henry

Collonnel Heydt. Je vous prye incontinent, la presente receue, de fere acheminer droit à Estempes votre regiment de Suisses, pour occasion qui importe grandement au bien de mes affaires & service, et croire qu'en meilleure occasion vous ne me scauriez fere paroistre l'affection que vous y avez, ainsi que vous dira plus particullièrement de ma part le secrétaire Praillon*, par les mains duquel vous recevez capitulation. Prian Dieu qu'il vous ayt, Collonnel Heydest, en sa sainte garde. Escript à Paris, le XIII^e jour d'octobre 1585.

in III nassH sb ztrud
bshH lanolos
zfel nnn 5 jnifl

term, mollesse l'ame
et insatiables de la force
et de l'ordre auquel, pour
s'assurer l'ordre et l'assurance

auquel il prétend que de l'ordre et de la force fabriquée
l'assure. Il a donc acquis pour son armée une
force et une discipline

Chier et bon amy. Nous avons tousjours estimé que la plus assuré de nous
que nous pouvions avoir en nos armes grande et longue nécessité qui nous
succéderoit. Ce fut aux sanguines de Ligny. Ainsi lequel d'Amys
que estoit au moins de ces de Longtemps point. D'une singularité autre
et fort monstre affectation a faire bras et grandeur. Aussi ce sont de
tousours plus rugueux. toutefois durs. Et proches des armes
et Confession d'Amys. dont sagissait aujouz d'un plus que Jamais. Et
ne soient point du tout de nos prédécessors. Soit. point aucun autre
d'aucun d'eux plus de bousou de faire l'effet de la bousou
de son bras amy et aillig. qu'elles aient force. Nous. une preuve
comme elles qui nous regardent par particulier. auont de ce
nous bons bousous. De Bouillon nous savons pas prest de la somme
et de la cause dont bons & que ce de nos part. Le s^e d'antefort
nous conseille et de bousou faire par de la force. Le s^e de Ligny. Le force
de ce quel bons dura. Sim a de nos part. Comme. faitz un. propre pasme
Et ce est d'autant nous supposons le caractère. Cet et bon amy que
vous art en sa force gardo. Escrip. R. d'Amys. C. l'inq. m
1576

K 1944.270

H. Heid

Lettre de Henri III au
colonel Heid,
Paris, 5 mai 1576

13 1585. 16 octobre, Paris
1585. 16 octobre, Paris

Ordre de marcher avec le duc de Joyeuse pour secourir le chevalier d'Angures, donné aux 4 compagnies pour passer Orléans.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

Au Collonel Heid.

Collonel Heyd. Ayant envoyé mon beau frère, le duc de Joyeuse, pour secourir le chevalier d'Angure*, et ordonné que les quatre enseignes des Suysses qui estoient advancées marcheront avec lui, je désire que vous leur mandez quelles ayent à passer Orléans et sacheminer en tel lieu que leur ordonnera mondit beau frere sans y faire aucunes difficultés, car il va trop en cela du bien de mon service et, nestant [ce] mot pour aultre subject, je le finiray en suppliant avec le Createur, Collonel Heyd, quil vous ayt en sa saincte garde. Escript à Paris, le XVI^e jour d'octobre 1585.

Brulart Henry

14 1585. 20 octobre, Paris

Le roi [Henri III] envoie au colonel Heid son traducteur de l'allemand, le sieur de Praillon, pour lui donner ordre de s'avancer avec son régiment vers Tours, le plus vite que possible.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: AEF, Lettres du roi Henri III

Au Colonel Hans Heydt.

Collonnel Heit. Dautant quil est necessaire pour mon service que vos gens s'avancent vers Tours, le plus diligemment que faire ce pourra, je vous prie incontinent, la presente receue, partir avec iceulx et les faire marcher aux meilleures journées que vous pourrez, pouvant aller très seurement jusque là, dautant quil ni a aucune forces entre ci et là qui

* Probablement Jacques d'Anglure, vicomte d'Estoges, Sr de Bray-sur-Aisne, gouverneur d'Auxerre. Ce capitaine se signala dans toutes les guerres de religion. Il fut député de la Champagne aux Etats généraux de Blois, en 1588.

* **Charles de Lorraine** (1554-1611), duc du Maine (ou de Mayenne), amiral, frère du duc de Guise Henri dit le Balafré et du cardinal de Guise. A l'automne 1585, il avait le commandement de l'armée royale de Guyenne.

** **Jean-Louis de Nogaret de La Valette**, duc d'Épernon (1554-1662), un des favoris de Henri III, simple gentilhomme fait duc et pair en 1581, deviendra colonel général de l'infanterie sous Henri IV.

*** **Armand de Gontaut**, baron de Biron (1524-1592), maréchal de France, combattit les huguenots mais fut un des premiers à soutenir Henri IV.

[en] puisse donner empeschement et, sil fault que vous passiez outre ladite ville de Tours, quant vous [serez] arrivé, mon beaufrère, le duc de Joyeuse, pourveoira à vous faire accompagner de gens de pied francois et de gens de [incertain : Gant], ainsi quil sera de besoin comme vous dira Praillon. Sur lequel me remettant, je prie Dieu, Collonnel Heit, quil vous ait en sa sainte garde. De Paris, le XX^e jour doctobre 1585.

De Neufville

Henry

15

1585. 24 octobre, Paris

Le roi Henry III donne au colonel Heid ordre de s'arrêter au lieu où le courrier qui lui apporte cette lettre l'atteindra, si ce lieu est sûr et fermé, et de n'en partir que sur l'ordre de son cousin, à moins que le duc de Joyeuse ne donne un ordre contraire.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

Au Colonel Hans Heydt.

Colonnel Heydt. Désirant que mon beaufrère, le duc de Joyeuse, soit secouru au besoing qu'il en peult avoir, je fais presentement acheminer devers luy mes cousins, les ducs du Mayne* [,] d'Espernon** et Maréchal de Byron***, et leur ay donné charge de vous fere entendre ce que vous aurez à fere pour mon service et, partant, si le lieu où ce courrier vous trouvera avec votre regiment est seur et fermé, vous vous y arresterez et n'en ferez poinct partir votre regiment que vous nayez nouvelles de mesdits cousins, si ce nest que mondit beaufrère vous mande de le fere advancer devers luy. Aquoy, en ce cas, je vous prie de satisfere le plus promptement et diligemment quil vous sera possible et, nestant la presente lettre autre effect, je prie Dieu, Colonel Heydt, quil vous ayt en sa sainte et digne garde. De Paris, le XXIII^e jour doctobre 1585.

De Neufville

Henry

16

1585. 9 novembre, Paris

Le roi [Henri III] écrit au colonel Heid que l'occasion de ce service s'est dépassée par son commandement, car il désire faire acheminer le régiment de Heid du côté de la Guyenne et le faire rejoindre l'armée du duc de Mayenne, cousin du roi, qui s'y trouve. En conséquence, il lui mande de faire tourner tête à sa troupe et d'aller rejoindre ledit duc qui a pris le chemin de Châtellerault et Pressigny où il sera facile de l'atteindre et d'accompagner jusqu'à ladite armée.

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

Au Colonel Hans Heydt

Colonnel Heydt. L'occasion de me servir de vous et de vos troupes au lieu où vous estes allé par mon commandement sestant passée, je desire les fere acheminer du costé de Guyenne pour me fere service en l'armée que jay envoyée audit pays, soubz la conduicte de mon cousin, le duc du Mayne, et partant incontinent, la présente receue, vous ferez tourner la teste à vos dites troupes pour vous aller rendre, ainsi icelles, auprès de mondit cousin, le duc du Mayne, qui a previs le chemin de Chastellerault et de Pressigny, où il vous sera facile de le joindre et l'accompagnier jusques enladite armée, comme je veulx que vous faciez et vous asseureray, par ceste lettre, que jay pourveu à votre payement et de vosdites troupes, de telle sorte quelles feront monstre incontinent quelles seront arrivées en ladite armée, priant Dieu, Colonel Heydt, quil vous ayt en sa sainte garde. De Paris, le IX^e jour de novembre 1585.

votre lettre, qu'il se trouvra qu'il a encores commis daultres fautes que

De Neufville feré de mesme, et m'avez prymé [destre] cy devant à Henry ordonner, et aussi pour le deuir que jay de vous gratifier en tout ce que je pouray raisonnablement fere, afin que vous men mandiez votre avis, lequel je prandray toujouors en bonne part, m'assurant aussi quil sera conforme à l'équité et justice. Je prie Dieu qu'il vous ayt, Collonnel Heit, en sa sainte garde. Escrigt le XXIII^e jour de septembre 1586.

De Neufville

Henry

Du lxxvii de Septembre, 1586
commencé le lxxvii de Septembre

* Charles de Lorraine (1554-1611), duc de Lorraine et Maine (duc de Mayenne), artilleur, frère du duc de Guise Henri dit le Belâtre et du cardinal de Guise. A l'automne 1585, il avait le commandement de l'armée royale de Guyenne.

** Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon (1554-1622), un des favoris de Henri III, simple gentilhomme fait duc et pair en 1581, devient colonel général de l'infanterie sous Henri IV.

*** Armand de Gontaut, baron de Biron (1524-1592), maréchal de France, combat les huguenots mais fut un des premiers à soutenir Henri IV.

17 puisse donner empeschement et, sil fault que vous passiez outre

1586. 26 janvier, Paris

Le roi [Henri III] répond à Heid qui lui avait écrit que le gouvernement des Grisons avait donné ordre aux 3 capitaines grisons de son régiment de retourner au pays, qu'il en avait déjà reçu avis de l'ambassadeur et qu'il a représenté à cet Etat que les troupes sont au cœur du royaume, secteur difficile et dangereux! Si le gouvernement des Grisons persiste, le roi verra ce qu'il faudra faire et examinera l'expédition proposé par Heid. Il regrette de ne pouvoir rien se passer.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: non retrouvé

De Paris, 26 octobre, l'an 1586.

Le roi Henry III donne au colonel Heid ordre de l'absentéisme. Il appelle cette lettre l'attentat, si ce lieu est sûr et fermé, et de n'en partir

1586. 15 juillet, Paris

Henri III à Heid. Concerne l'affaire du capitaine Christophe Ragett des Grisons qui a été démis de son poste sans qu'il y ait eu plainte ni qu'il ait été entendu selon la procédure en usage dans les régiments suisses.

(AEF, Fonds de famille Lanten-Heid, liste et fiches établies par Jakob Kaiser)

Original: non retrouvé

Colonel Heid, l'an 1586. Je vous prie de faire savoir à Monsieur le Roi que vous trouverez avec votre régiment est sûr et fermé, vous vous y arresterez et ferez pointé partir votre régiment que vous n'avez nullement à mesdits cousins, si ce n'est que monsieur beaufère vous mande de le faire avancer devers luy. Aquoy, en ce cas, je vous prie de satisfaire le plus promptement et diligemment qu'il vous sera possible et, n'tenant la présente lettre autre effect, je prie Dieu, Colonel Bleydt, qui vous ayt en sa sainte et digne garde. De Paris, le XXXIII^e jour octobre 1586.

De Neuville, l'an 1586. Je vous prie de faire savoir à Monsieur le Roi que

19

1586. 24 septembre, s.l.

Le roi Henri III fait connaître son avis au colonel Heid au sujet de la plainte du capitaine Christophe Ragett qui a été destitué de son poste sans avoir été entendu ni jugé «suivant vos loix, et en la forme accoustumée».

(AEF, Fonds de famille Lanthen-Heid, liste et fiches établies par Jakob Kaiser)

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

Monsieur Heid Colonel d'un Regiment de Suisse étant à présent à

Au Colonel Hans Heydt

Collonnel Heit. Jay receu la lettre particullière que vous m'avez escripte touchant le cappitaine Riguet, laquelle jay bien considerée, comme j'ay faict l'information faict contre luy, présent de votre part à mon cousin, le duc du Mayne, et pareillement les deffences dudit cappitaine contre ladite information, que mondit cousin m'a semblablement envoyées, et comme je desire en toutes choses que justice soit rendue à ung chacun telle quil appartient, j'eusse été bien ayse que l'affaire eust été jugée par les officiers de la justice de votre regiment suivant vos loix, et en la forme accoustumée, sans m'estre remise et renvoyée comme elle a été, et d'autant que cest ce dont ma requis et supplié ledit cappitaine Riguet, si davanture je ne voullois le remettre dès à present en sa place avecques restitution de sa solde, profficts, et esmoluments. Pretendant et voulant soubstenir n'avoir delinque⁶, ny faict chose pour laquelle il en doibve, ny puisse estre par raison privé. J'ay bien voullu vous en advertir par la presente, devant que d'en ordonner par ce que vous m'avez mandé par votre lettre, qu'il se trouvera qu'il a encores commis daultres faultes que vous avez differé de mescrire, et m'avez pryé [destre] cy devant que d'en ordonner, et aussi pour le desir que jay de vous gratififier en tout ce que je pourray raisonnablement fere, affin que vous men mandiez votre avis, lequel je prandray tousiours en bonne part, m'assurant aussi quil sera conforme à l'équité et justice. Je prie Dieu qu'il vous ayt, Collonnel Heit, en sa saincte garde. Escript le XXIIII^e jour de septembre 1586.

De Neufville

Henry

(AEF, Fonds de famille Lanthen-Heid, liste et fiches établies par Jakob Kaiser)
Original: non retrouvé

⁶ Du latin *delinquere*, commettre une faute.

* Rodolphe de Reding-Biberegg (1539-1609), de Schwyz, landammann, chevalier, colonel d'un régiment de son nom au service de France (1585, 1587, 1591, 1594).

20

1586. 10 octobre, Saint-Germain-en-Laye

Ayant appris que les colonels Reding et Heid voulaient quitter la Guyenne avec leurs régiments parce qu'ils ne reçoivent pas leurs soldes, le roi Henri III écrit à ces deux colonels d'ajouter foi à ce que leur dira et promettra son cousin, le duc de Mayenne.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

Aux Collonelz Rodophe Redding* et Hans Heydt

Collonnelz Reding et Heydt. Ayant sceu par la despezhe que mon cousin, le duc du Mayne, m'a faicte, la resolution que vous avez prise de partir de Guyenne, nestantz secouruz des sommes de deniers que vous avez demandées pour y demeurer et servir plus longuement, jay pris celle, laquelle j'escriptz presentement à mondit cousin vous fere entendre, tant pour la commodité de mon affere, que pour la votre particulière, et de voz cappitaines et soldatz, à laquelle jauray tousiours beaucoup desgard pour le grand contantement que jay du service que j'en ay receu et que je seray tousiours prest de recongnoistre, aynsi que je vous prie de croire et adiouster foy et créance à ce que mondit cousin vous dira, et promettra de ma part, suivant le pouvoyr que je luy envoye, et les commandements que je luy faictz comme à moy mesmes. Priant Dieu, Collonnelz Reding et Heidt, quil vous tienne en sa sainte garde. De St Germain en Laye, le X^e jour doctobre 1586.

De Neufville

Henry

Heydt

21

1593. 29 novembre, Dieppe

Le roi [Henri IV] écrit à Heid que l'éloignement de l'armée est cause qu'il a été mis quelque retard au paiement de la solde et lui annonce que la solde du mois de septembre est à Meaux.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: ALS, Berne: Ms Aq 43 Res

Monsieur Heid Colonel d'un Regiment de Suisses estant à présent à mon service

Monsieur le Colonel. Jay receu voz lettres par le cappitaine Balangin⁷ par lesquelles jay veu les plaintes que vous faictes pour ce qui vous est deu et à vos compagnies. Lesloignement de mon armée est cause quil ny a peu estre pourveu plus tost, nayant peu trouver moi en de faire porter en icelle les deniers qui sont destinez pour votre dit paiement, suivant ce qui vous a esté promis, car largent des quatre prets du mois de septembre est à Maux, et vous sera fourny aussy tost que vous aprocherez de madite ville de Maux. Pour le regard des prests des mois d'octobre et du présent de novembre, je feray pourvoir aussy tost que je seray audit Maux, vous pouvant assurer, pour le regard des draps que vous estimez avoir esté baillez à ceulx du regimant de Balthasar*, quil ne leur en a esté baillé et que vous recevez tousiours de moy pareil traictement que feront les [anciens] colonnels, augurissant votre bon debvoir et affection à mon service. Et sur ce, je prie Dieu quil vous ayt, Monsieur le Colonel, en sa sainte garde. De Dieppe, le XXIX^e jour de Novembre 1593.

Potier**

Henry

22

1596. 8 septembre, Montereau

Transmission du commandement du maréchal d'Aumont décédé au maréchal de Brissac. Heid et ses gens sont priés de continuer leur service.

(AEF, Fonds de famille Lanthen-Heid, liste et fiches établies par Jakob Kaiser)
Original: non retrouvé

* Balthasar de Cressier, ou Grissach, du Landeron et de Soleure, mort à Paris en 1602, fut secrétaire-interprète et conseiller des ambassadeurs de France en Suisse. Capitaine au régiment Lanthen-Heid (1573, 1585), colonel de la garde du roi Henri IV (1590-1598), lieutenant des Cent-Suisses. Il se ruina en avances de solde à la monarchie française.

** Louis Potier de Gesvres, nommé par Henri III secrétaire d'Etat en automne 1588 et repris dans cette fonction par Henri IV.

⁷ Nos recherches n'ont pas permis d'identifier ce personnage.

* François de Bonne, duc de Lesdiguières (1543-1626), connétable de France, chef des protestants du Dauphiné, nommé par Henri IV gouverneur de cette province, guerroya avec succès dans les Alpes et en Provence.

** Louis Poirier de Gessain, homme de loi, Henri III, cardinal d'Amboise, 1588-1601, conseiller au Roi.

1603. 27 février, Montereau
Sur la recommandation de Lesdiguières, le roi Henri IV accorde au capitaine Heyd, fils du colonel Heyd, lequel se trouve en garnison à Barraux avec la compagnie dudit colonel, la survivance⁸ de cette compagnie à la mort de son père.
[Lettre adressée au secrétaire d'Etat Lesdiguières]

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: AEF: Lettres du roi Henri IV

A Monsr. d'Esdiuieres*, Conseiller en mon Conseil d'estat, Capitaine de cent hommes d'armes de mes [ordonnances], monlieutenant general au gouvernement du Dauphiné

Monsieur d'Esdiuieres. J'ay receu la lettre que vous m'avez escripte par le capitaine Heyd, filz du colonel Heyd, par laquelle vous me tesmognez son affection et les services quil me rend en la compagnie dudit colonel qui est en garnison à Barrault⁹, me priant de luy en voulloir accorder la survivance. Surquoy je ne vous feray [autre] response, sinon qu'en estant comme je suis bien satisfait, si ledit colonel vient à decedder, je seray bien aise de l'en gratififier comme je feray aux occasions qui se présenteront. Prian Dieu, Monsieur d'Esdiuieres, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript à Montereaux, le XXVII^e jour de fevrier 1603.

De Neufville Henry

⁸ La «survivance» était le droit, pour le titulaire d'une charge obtenue du roi de France, de la transmettre à une autre personne, généralement un proche parent, sans avoir à démissionner immédiatement. La survivance permettait donc d'assurer sa famille contre la perte d'un office et des revenus qui lui étaient attachés.

⁹ Barraux en Dauphiné. Voir DU PARC 1940.

24 La solde par homme est de 6 deniers de 4 sols, avec 15 sols en plus de la solde

1605. 16 octobre, Limoges

Le roi Henri IV ordonne aux gens de guerre de la compagnie de Heid en garnison à Fort Barraux de demeurer à Orange sous le commandement de la Chesnaye.

(AEF, Fonds de famille Lanthen-Heid, liste et fiches établies par Jakob Kaiser)

Original: AEF: Lettres du roi Henri IV

monstre tous les hommes de ne se prêter à aucune complicité quant un rendement de

Au Collonel Heid

Il devoit être pénitencier et pénitent pour les malades que telles

Colonnel Heyd. Desirant que les vingt hommes de guerre à pied de votre compagnye qui ont esté tirez de la garnison de Barrault demeurent au château d'Orange, où je les ay ordonnez auprès du sieur de La Chesnaye¹⁰ qui y commande pour mon service, je vous en ay bien voulu advertir, affin questant informé de mon intention, vous vous y conformiez comme à chose qui regarde le bien de mon service. Prian Dieu, Cappitaine Heyd, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Limoges, le XVI^e jour d'octobre 1605.

De Neuville

1606, 28 novembre, Fontainebleau

Le roi [Henri IV] ordonne à la compagnie de Heid en garnison à Orange de s'en retirer en même temps que la garnison française.

Original: non retrouvé

¹⁰ Nos recherches n'ont pas permis d'identifier ce personnage.

25

1606. 3 mars, Paris

Outre les appointemens accordés par les articles arrêtés aujourd’hui, le roi Henry IV promet à Ulman Heid, capitaine d’une compagnie de cent hommes de guerre à pied suisses de ses gardes, la somme de 100 écus de 4 testons pièce par chaque mois à charge de payer les officiers de la justice de dite compagnie.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: AEF: Fonds de famille Lanthen-Heid (parchemin)

Brevet du Roy pour le Cappitaine Vvilman Heyd du III^{ème} mars 1606

Aujourdhuy, III^e de Mars, lan Mil six cens six, le Roy estant à Paris, desirant bien et favorablement traicter le cappitaine Vvilman Heydt du canton de Fribourg, et luy donner plus de moien de bien entretenir une compagnie de cent hommes de guerre à pied suisses de ses gardes, dont Sa Majesté luy a donné la charge au lieu du colonnel Hans Heydt son pere, Sadite Majesté, oultre les appointemens quelle luy a ordonnez par les articles qui en ont esté cejourdhuy expediez, et accordé audit cappitaine Vvilman Heydt la somme de cent escuz de quatre testons pièce par chacun mois. A la charge que leddit cappitaine payera les officiers de la justice de ladite compagnie. En tesmoing dequoy, Sadite Majesté m'a commandé luy en expedier le présent brevet, quelle a pource voulu signer de sa main et faict contresigner par moy, secretaire d'estat et de ses commandemens et finances.

De Neufville

Henry

26

1606. 3 mars, Paris

Capitulation du roi Henri IV avec le capitaine Ulman Heid pour une compagnie de 100 Suisses à pied qui sont à son service, sous le commandement de son père, le colonel Heid:

1. *Il ne peut être accordé que des Suisses, soit 40 «armez de corseletz», 40 mousquetaires et le reste composé de piquiers et de hallebardiers.*

2. La solde par homme est de 4 écus de 4 testons, outre 15 sols en plus de la solde pour chaque mousquetaire. [Passage extrait de l'original:] «Et aura à raison de vingt payes pour cent, et pour son estat celuy de son lieutenant et porteur d'enseigne dix neuf payes par mois, davantage aura tant pour son appointement que pour appointer aus plus apparenrs de sa bande la somme de neuf vingts quatorze escuz, montans en tout les susd(i)ts appointemens à raison que dessus à la somme de sept cens soixante escuz de quatre testons pièces.»

3. Le capitaine s'engage à tenir le nombre de 100 hommes au complet, de faire la monstre tous les mois et de ne se prêter à aucune tromperie quant au nombre de soldats, etc., sous peine d'être destitué conformément au recès de la Diète de 1553. Il devra être présenté un certificat pour les malades non présents.

4. Le capitaine et les soldats jurent de bien et loyalement servir le roi envers et contre tous, sous réserve de leurs seigneurs et fidèles alliés.

5. Ni le capitaine ni les soldats ne peuvent quitter le service sans demander le congé. Le capitaine veillera à exercer une justice et une discipline convenables. Les officiers ne tireront aucun avantage au détriment de la vie des soldats. Le paiement des capitaines commencera le 1^{er} mars.

27

1606. 28 novembre, Fontainebleau

Le roi [Henri IV] ordonne à la compagnie de Heid en garnison à Orange de s'en retirer en même temps que la garnison française.

(AEF, Fonds de famille Lanthen-Heid, liste et fiches établies par Jakob Kaiser)

Original: non retrouvé

Docteur en histoire de l'université de Fribourg (AEF, Fonds de famille Lanthen-Heid, liste et fiches établies par Jakob Kaiser) Verena Villiger a notamment pour source de travail le fonds de la compagnie de Heid, dont le commandant est le Maréchal Charles de Gassier.

* Nicolas Brulart de Sillery (1544-1624), chancelier de France sous Henri IV qui l'avait envoyé comme ambassadeur auprès des Suisses en 1589 et 1593.

28

1610. 5 janvier, Paris

Le roi Henry IV confirme au capitaine Ulman Heid, qui commande une compagnie suisse au fort de Barraux, la compagnie qui avait appartenu à feu son père le colonel Hans Heid qui vient de décéder et dont la survivance lui avait déjà été promise.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: AEF: Fonds de famille Lanthen-Heid (parchemin)

Brevet à feu Mr Heidt¹¹ pour la compagnie de Barrauld

Aujourdhuy, Ve de Janvier, l'an Mil six cens dix, le Roy estant à Paris, mectant en consideration les bons et agreeables services que luy rend chacun jour le cappitaine Ulman Heydt du canton de Fribourg, commandant une compagnie de gens de guerre à pied Suisses, entretenuz pour son service au fort de Barrault, de laquelle il auroit pleu à Sa Majesté cydevant pourveoir le collonnel Heydt, son pere, Sadite Majesté, bien memoratifve davoir depuis quelque temps, du consentement dudit collonnel, accordé audit cappitaine Heydt la survivance de ladite compagnie. Maintenant que ledit collonnel est deceddé, ell[e] a confirmé ladite compagnie audit cappitaine Ulman Heydt pour en joyr et l'y servir doresnavant aux mesmes estatz et appointemens que ledit feu collonnel, son pere. En tesmoing de quoy, Sadite Majesté ma commandé en expedier le present brevet qu'ell[e] a voulu signer de sa main et fait contresigner par moy, secrétaire destat et de ses commandement et finance.

Brulart de Sillery*

Henry

29

1610. 20 juin, Paris

Le roi Louis XIII maintient le capitaine Heid au fort de Barraux.

(AEF, Répertoire Schneuwly)

Original: non retrouvé

¹¹ A cette date, Jean de Lanthen-Heid était décédé et conformément à la survivance accordée par Henri IV, la compagnie du fort de Barraux passait à son fils Ulman.